

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mohamed LOUZIR et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2014
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>30 Juin</u>	<u>2013</u>	<u>31 Décembre</u>
		<u>2014</u>		<u>2013</u>
ACTIFS				
	<u>Notes</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2 982 494	20 492 407	7 520 474
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	336 013 157	282 475 054	298 109 120
Portefeuille-titres de placement	6	871 141	234 803	575 664
Portefeuille d'investissement	7	4 317 451	3 696 391	3 569 091
Valeurs Immobilisées	8	3 818 284	3 472 877	3 624 299
Autres actifs	9	5 906 689	3 607 604	3 516 914
TOTAL DES ACTIFS		<u>353 909 217</u>	<u>313 979 136</u>	<u>316 915 562</u>
PASSIFS				
	<u>Notes</u>			
Concours bancaires	10	4 016 644	10 614 723	2 673 709
Dettes envers la clientèle	11	4 574 876	3 050 887	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	12	262 445 357	235 425 808	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	13	33 464 582	19 063 116	22 783 273
Autres passifs	14	4 034 166	1 512 227	1 706 767
TOTAL DES PASSIFS		<u>308 535 624</u>	<u>269 666 761</u>	<u>271 188 662</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		28 700 000	28 700 000	28 700 000
Réserves		4 390 508	4 190 171	4 190 171
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
Résultats reportés		2 084 392	1 583 107	1 583 107
Résultat de la période		1 368 693	1 009 098	2 423 622
Total des capitaux propres	15	<u>45 373 593</u>	<u>44 312 376</u>	<u>45 726 899</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>353 909 217</u>	<u>313 979 136</u>	<u>316 915 562</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2014
(Exprimé en dinars)

	<u>2014</u>	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	54 273 852	38 501 943	38 307 390
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	29 642 706	20 872 403	19 005 294
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	24 631 146	17 629 540	19 302 096
ENGAGEMENTS RECUS	712 855 551	594 009 265	631 621 007
Cautions Reçues	252 184 454	214 194 910	226 032 135
Garanties Reçues	1 073 122	1 073 122	1 073 122
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	49 094 965	35 212 043	39 803 606
Valeurs des biens, objet de leasing	410 503 011	343 529 191	364 712 144
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	2 500 000	6 012 853	47 014 446
Emprunts obtenus non encore encaissés	2 500 000	6 000 000	47 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	12 853	14 446

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	14 943 382	12 747 082	26 499 608
Intérêts et charges assimilées	17	(8 681 574)	(7 400 526)	(15 350 723)
Produits des placements	18	114 569	133 733	178 553
Autres produits d'exploitation	19	12 915	12 300	24 900
Produit net		<u>6 389 292</u>	<u>5 492 589</u>	<u>11 352 338</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	2 030 986	1 658 344	3 421 138
Dotations aux amortissements	21	300 587	262 105	518 894
Autres charges d'exploitation	22	1 273 369	1 140 731	2 187 185
Total des charges d'exploitation		<u>3 604 942</u>	<u>3 061 180</u>	<u>6 127 216</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>2 784 350</u>	<u>2 431 409</u>	<u>5 225 122</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 134 463	881 530	1 696 476
Dotations nettes aux autres provisions	24	8 250	111 886	243 836
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 641 637</u>	<u>1 437 993</u>	<u>3 284 810</u>
Autres pertes ordinaires	25	(9)	(209 652)	(210 847)
Autres gains ordinaires	26	69 206	33 032	35 699
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 710 834</u>	<u>1 261 373</u>	<u>3 109 662</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(342 141)	(252 274)	(686 040)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 368 693</u>	<u>1 009 098</u>	<u>2 423 622</u>
Résultat par action		0,238	0,250	0,496

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	120 066 780	101 879 595	211 439 157
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(135 102 106)	(97 491 040)	(200 380 156)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(3 096 699)	(2 895 597)	(6 013 550)
Intérêts payés	31	(7 771 483)	(6 016 770)	(14 843 261)
Impôts et taxes payés	32	(236 657)	(810 581)	(4 802 234)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(140 866)	(494 875)	(1 264 041)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(26 281 032)</u>	<u>(5 829 269)</u>	<u>(15 864 086)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(420 177)	(280 871)	(700 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	66 799	33 000	33 991
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(748 361)	(1 021 312)	(1 021 312)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 101 738)</u>	<u>(1 269 182)</u>	<u>(1 688 137)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	16 530 000	16 530 000
Dividendes et autres distributions	36	-	(1 400 000)	(1 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	193 050 000	166 008 525	338 884 959
Remboursements d'emprunts	12	(171 548 145)	(158 263 915)	(325 717 496)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>21 501 855</u>	<u>22 874 610</u>	<u>28 297 464</u>
Variation de trésorerie		<u>(5 880 915)</u>	<u>15 776 160</u>	<u>10 745 241</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	4 846 765	(5 898 475)	(5 898 475)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	(1 034 150)	9 877 684	4 846 765

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2014, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un

contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Banques	2 980 411	20 492 031	7 519 910
- Caisses	2 083	376	565
Total	2 982 494	20 492 407	7 520 474

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
Créances sur contrats mis en force	352 733 022	299 086 466	314 873 162
Encours financiers	336 391 996	282 932 222	298 985 119
Impayés	17 721 129	17 157 450	17 000 942
Intérêts échus différés	(1 609 760)	(1 323 554)	(1 291 245)
Valeurs à l'encaissement	184 014	229 384	132 704
Impayés sur créances abandonnées	45 643	90 965	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 937 348	1 902 404	1 776 387
Total brut des créances leasing	355 670 371	300 988 870	316 649 549
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 340 315)	(6 807 361)	(6 720 444)
Provisions pour dépréciation des impayés	(9 319 360)	(8 577 394)	(8 804 768)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	-	(83 170)
Produits réservés	(1 168 725)	(1 338 096)	(1 186 405)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(90 965)	(45 643)
Total net des créances leasing	336 013 157	282 475 054	298 109 120

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	300 761 506
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	127 352 393
- Relocations	4 546 932
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(13 194)
- Cessions anticipées	(4 904 668)
- Relocations	(4 248 482)
- Remboursement du capital	(84 165 143)
Solde au 30 juin 2014	339 329 345

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Créance à plus de cinq ans		6 862 418	1 377 932	3 509 079
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		214 205 323	171 485 497	185 360 158
- Créance à moins d'un an		149 671 684	131 304 535	136 077 556
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	370 739 425	304 167 964	324 946 793
- Revenus à plus de cinq ans		996 958	97 863	312 243
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		23 927 012	16 200 562	18 925 397
- Revenus à moins d'un an		24 170 995	18 913 618	20 565 966
Total des produits financiers non acquis	(2)	49 094 965	35 212 043	39 803 606
- Valeurs résiduelles	(3)	2 545 863	1 231 242	1 767 147
- Contrats suspendus	(4)	12 201 674	12 745 059	12 074 785
- Contrats en cours	(5)	2 937 348	1 902 404	1 776 387
Encours financiers des contrats de leasing	(6) = (1) - (2) + (3) + (4) + (5)	339 329 345	284 834 626	300 761 506

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	284 096 189	38 309 831	1 034 964	723 499	12 227 513	336 391 996
Impayés	1 063 636	4 198 778	592 401	1 057 543	10 808 770	17 721 129
Contrats en instance de mise en force	2 673 653	263 695	-	-	-	2 937 348
CREANCES LEASING	287 833 478	42 772 305	1 627 365	1 781 042	23 036 283	357 050 473
Avances reçues (*)	(3 982 510)	(255)	(90)	-	(586 021)	(4 568 876)
ENCOURS GLOBAL	283 850 968	42 772 050	1 627 276	1 781 042	22 450 262	352 481 597
ENGAGEMENTS HORS BILAN	28 871 432	771 274	-	-	-	29 642 706
TOTAL ENGAGEMENTS	312 722 400	43 543 324	1 627 276	1 781 042	22 450 262	382 124 303
Produits réservés	-	-	(42 038)	(76 071)	(1 050 616)	(1 168 725)
Provisions sur encours financiers	-	-	(1 639)	(41 547)	(7 297 129)	(7 340 315)
Provisions sur impayés	-	-	(36 599)	(436 815)	(8 845 946)	(9 319 360)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(80 275)	(554 434)	(17 276 861)	(17 911 570)
ENGAGEMENTS NETS	312 722 400	43 543 324	1 547 000	1 226 608	5 173 401	364 212 733
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,43%	0,47%	5,88%	
						6,77%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013						7,59%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,93%	31,13%	76,96%	
						69,27%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013						66,48%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Actions cotées	880 315	229 414	580 314
- Titres SICAV	3 727	5 389	-
Total brut	884 041	234 803	580 314
- Provisions pour dépréciation des actions	(12 900)	-	(4 650)
Total net	871 141	234 803	575 664

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Titres de participation	5 660 611	254 600	4 163 890
- Titres immobilisés	81 112	3 990 402	81 112
Montant libéré	5 741 723	4 245 002	4 245 002
A déduire :			
- Versements restant à effectuer	(1 169 672)	(421 312)	(421 312)
Montant libéré	4 572 051	3 823 691	3 823 691
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(254 600)	(127 300)	(254 600)
Montant net	4 317 451	3 696 391	3 569 091

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2013	4 163 890	3 742 579	421 312
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 496 721	748 361	748 361
Solde au 30 Juin 2014	5 660 611	4 490 939	1 169 672

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	50,92%	2 546	100	254 600	2010
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA	19,74%	2 606 011	1	2 606 011	2010-2014
Versements restant à effectuer				(1 169 672)	
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				4 490 939	

Il est à noter que la provision constituée est relative aux titres de la société « Amilcar LLD ».

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
Total				81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	17 071	-	263 671	-	41 151
Total des immobilisations incorporelles		301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	17 071	-	263 671	-	41 151
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	19 100	396 768	-	2 630 525	405 812	57 613	-	463 425	-	2 167 100
Matériel de transport	20,0%	743 235	153 411	-	106 879	789 766	412 752	76 349	99 797	389 304	-	400 463
Equipements de bureau	10,0%	567 277	17 160	-	-	584 437	306 811	24 670	-	331 481	-	252 955
Matériel informatique	33,3%	339 350	11 510	-	-	350 860	236 593	17 902	-	254 495	-	96 365
Installations générales	10,0%	482 809	28 139	-	-	510 948	189 100	23 835	-	212 935	-	298 013
Autres matériels	10,0%	45 328	558	-	-	45 886	26 160	1 670	-	27 830	-	18 056
Immobilisations en cours		396 768	-	(396 768)	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours hors exploitation		-	186 900	-	-	186 900	-	-	-	-	-	186 900
Total des immobilisations corporelles		5 396 705	416 778	-	106 879	5 706 603	1 577 228	202 038	99 797	1 679 470	250 000	3 777 133
TOTAUX		5 698 127	420 178	-	106 879	6 011 426	1 823 828	219 110	99 797	1 943 141	250 000	3 818 284

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Charges reportées	771 561	867 265	769 974
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	152	100 152
- Prêts au personnel	914 810	910 231	951 083
- Personnel, avances et acomptes	34 099	33 930	3 272
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	210 579	288 908	173 300
- Etat, crédit de TVA	2 655 863	830 445	349 565
- Etat, TCL en cours de restitution	111 389	112 738	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	750 000	250 000	750 000
- Produits à recevoir des tiers	290 575	149 950	239 241
- Débiteurs divers	38 669	38 014	36 941
- Charges constatées d'avances	25 658	123 792	23 937
- Prestataires de services débiteurs	1 154	-	4 214
Total brut	5 943 010	3 643 925	3 553 235
A déduire :			
- Provisions	(36 321)	(36 321)	(36 321)
Montant net	5 906 689	3 607 604	3 516 914

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2014
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	191 357	74 478	265 835	205 435
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	7 000	151 279	7 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 139 236	230 923	2 370 159	1 663 175	147 858	1 811 033	559 126
TOTAUX		2 768 785	230 923	2 999 708	1 998 811	229 336	2 228 147	771 561

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 147 858 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir englobent principalement les dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Banques, découverts	4 016 644	10 614 723	2 673 709
<u>Total</u>	<u>4 016 644</u>	<u>10 614 723</u>	<u>2 673 709</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Avances et acomptes reçus des clients	4 568 876	3 044 887	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 574 876</u>	<u>3 050 887</u>	<u>4 114 715</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Banques locales	82 068 664	80 940 390	82 536 808
- Banques étrangères	5 996 434	-	4 996 434
- Emprunts obligataires	88 000 000	86 000 000	68 000 000
- Billets de trésorerie	40 200 000	30 400 000	44 050 000
- Certificats de leasing	43 000 000	35 000 000	38 180 000
<u>Total emprunts</u>	<u>259 265 098</u>	<u>232 340 390</u>	<u>237 763 243</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	820 784	541 858	618 548
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 470 862	2 528 744	1 707 050
- Intérêts courus sur certificats de leasing	434 399	283 044	308 563
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(545 787)	(268 228)	(487 205)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>3 180 258</u>	<u>3 085 418</u>	<u>2 146 956</u>
<u>Total</u>	<u>262 445 357</u>	<u>235 425 808</u>	<u>239 910 198</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES
ARRETE AU 30 JUI 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>Certificats de Leasing</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	55 000 000	50 000 000	30 000 000	-	30 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	26 000 000	26 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	180 000	-	180 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			38 180 000	81 000 000	76 180 000	43 000 000	-	43 000 000
<u>Billets de trésorerie</u>								
Billets de Trésorerie à court terme	40 200 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	44 050 000	67 550 000	71 400 000	40 200 000	-	40 200 000
<u>Sous-total</u>			44 050 000	67 550 000	71 400 000	40 200 000	-	40 200 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			82 230 000	148 550 000	147 580 000	83 200 000	-	83 200 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
HL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2014/1	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	30 000 000	-	30 000 000	26 644 000	3 356 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			68 000 000	30 000 000	10 000 000	88 000 000	56 644 000	31 356 000
BAD	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	95 000	-	95 000	-	-	-
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	514 498	-	254 822	259 676	-	259 676
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	567 376	-	282 592	284 784	-	284 784
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	568 266	-	568 266	-	-	-
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 500 000	-	600 000	900 000	-	900 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 250 000	-	250 000	1 000 000	-	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	125 000	500 000	-	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	125 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Mensuellement (2010-2015)	1 666 667	-	500 000	1 166 667	166 667	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	395 221	-	55 996	339 224	46 530	292 694
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	1 630 970	-	223 232	1 407 739	240 978	1 166 760
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	450 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	150 000	1 200 000	450 000	750 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	450 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 208 152	-	126 656	1 081 496	421 095	660 401
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	726 400	-	76 151	650 249	253 184	397 066
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 000 000	-	200 000	800 000	400 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	539 693	-	56 228	483 465	190 421	293 045
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 750 000	-	500 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 955 457	-	497 697	2 457 760	1 410 972	1 046 788
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 250 000	-	833 333	416 667	-	416 667
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 666 664	-	833 334	833 330	-	833 330
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	5 104 934	-	669 031	4 435 903	3 040 443	1 395 460
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 368 421	-	210 526	1 157 895	736 842	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	150 000	1 050 000	750 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	3 307 963	-	517 546	2 790 417	1 716 952	1 073 464
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 095 309	-	328 119	1 767 190	1 086 969	680 221
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 392 029	-	216 592	1 175 437	725 379	450 058
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 462 645	-	228 579	1 234 066	758 545	475 521
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 550 014	-	240 083	1 309 930	809 537	500 394
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	386 005	-	59 679	326 325	201 685	124 640
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 600 000	-	200 000	1 400 000	1 000 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 520 848	-	533 764	4 987 084	3 866 233	1 120 851
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 346 362	-	226 857	4 119 506	2 930 206	1 189 299
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 000 000	-	425 604	4 574 396	3 677 578	896 818
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	1 000 000	-	142 858	857 142	142 857	714 286
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 000 000	-	254 044	2 745 956	2 209 770	536 186
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 767 916	-	428 290	4 339 626	3 435 920	903 706
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	2 250 000	-	375 000	1 875 000	-	1 875 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	208 266	4 791 734	3 919 712	872 022
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 558 680	441 320
ATB 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	-	1 500 000	-	1 500 000	250 000	1 250 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 250 000	750 000
<u>Sous-total</u>			82 536 808	13 500 000	13 968 145	82 068 664	49 397 155	32 671 509
<u>Total général</u>			237 763 243	193 050 000	171 548 145	259 265 098	112 037 589	147 227 509

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	51 203	466 913	13 884
<u>Sous total</u>	<u>51 203</u>	<u>466 913</u>	<u>13 884</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	-	135 384	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	43 808	-	43 808
<u>Sous total</u>	<u>43 808</u>	<u>135 384</u>	<u>43 808</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	1 843 320	2 081 279	3 180 656
- Effets à payer	31 518 420	16 371 711	19 537 095
- Factures non parvenues	7 830	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>33 369 570</u>	<u>18 460 820</u>	<u>22 725 581</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>33 464 582</u>	<u>19 063 116</u>	<u>22 783 273</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Personnel, rémunérations dues	887	-	-
- Personnel, provisions pour congés payés	101 595	50 423	49 164
- Personnel, autres charges à payer	150 000	81 101	81 101
- Etat, retenues sur salaires	79 073	57 087	76 069
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	503 835	291 358	348 487
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	11 877	7 007	52 023
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	12 500	17 500	13 583
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	342 141	252 274	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	62 696	55 032	65 108
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	3 048	1 513	1 462
- CNSS	163 041	141 451	182 021
- CAVIS	16 528	12 800	25 059
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	22 758	10 893	9 901
- Actionnaires, dividendes à payer	1 722 000	-	-
- Crédoeurs divers	203 558	14 353	6 335
- Prestataires Assurances	382 496	360 866	487 845
- Diverses Charges à payer	238 632	141 069	291 109
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500	17 500
<u>Total</u>	<u>4 034 166</u>	<u>1 512 227</u>	<u>1 706 767</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	902 529	702 192	702 192
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
- Résultats reportés		2 084 392	1 583 107	1 583 107
Total des capitaux propres avant résultat de la période		44 004 899	43 303 277	43 303 277
Résultat de la période (1)		1 368 693	1 009 098	2 423 622
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	45 373 593	44 312 376	45 726 899
Nombre d'actions (2)		5 740 000	4 029 000	4 884 500
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,238	0,250	0,496

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2014 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2014

(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000			16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084	(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013						2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			2 223 285	(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)		(1 722 000)
Résultat de la période close le 30 juin 2014						1 368 693	1 368 693
Solde au 30 juin 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	1 368 693	45 373 593

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Intérêts de leasing	13 994 657	11 983 964	24 755 966
- Intérêts de retard	285 568	233 622	531 668
- Prélouer	43 298	44 914	123 911
- Frais de dossier	167 473	112 512	239 074
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	179 492	148 002	273 445
- Frais de rejet	185 214	139 019	335 424
- Commissions d'assurance	70 000	40 000	95 246
Total	14 925 702	12 702 032	26 354 734
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	218 717	250 488	339 073
Intérêts de retard antérieurs	8 073	9 429	11 381
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(191 478)	(210 651)	(194 495)
Intérêts de retard	(17 632)	(4 216)	(11 085)
Variation des produits réservés	17 680	45 050	144 874
Total des intérêts et des produits de leasing	14 943 382	12 747 082	26 499 608
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	286 910 334	260 278 992	260 278 992
. A la fin de la période	324 190 322	270 187 163	286 910 334
. Moyenne (D)	305 550 328	265 233 078	273 594 663
- Intérêts de la période (C)	13 994 657	11 983 964	24 755 966
- Taux moyen (C) / (D)	9,16%	9,04%	9,05%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Intérêts des emprunts obligataires	2 879 903	2 368 414	4 759 984
- Intérêts des emprunts bancaires	2 732 445	2 482 847	5 357 019
- Intérêts des crédits des banques étrangères	123 816	-	14 412
- Intérêts des autres opérations de financement	2 673 925	2 196 439	4 479 164
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	147 858	138 882	284 322
Total des charges financières des emprunts (A)	8 557 947	7 186 582	14 894 901
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	92 930	166 090	333 273
- Autres charges financières	30 697	47 854	122 548
Total des autres charges financières	123 627	213 944	455 822
Total général	8 681 574	7 400 526	15 350 723
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	237 763 243	224 595 780	224 595 780
. A la fin de l'exercice	259 265 098	232 340 390	237 763 243
. Moyenne ajustée (B)	248 514 170	228 468 085	231 179 511
- Taux moyen (A) / (B)	6,89%	6,29%	6,44%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Dividendes	55 431	107 168	107 168
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	60	60
- Revenus des comptes créditeurs	23 153	12 231	46 231
- Autres produits financiers	6 553	4 772	4 772
- Revenus des comptes courants associés	29 432	9 616	20 362
- Moins values sur titres SICAV	-	(114)	(39)
Total	114 569	133 733	178 553

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Produits locatifs	12 915	12 300	24 900
Total	12 915	12 300	24 900

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Salaires et complément de salaires	1 650 204	1 317 749	2 711 209
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	270 922	236 346	482 868
- Autres charges sociales	109 860	104 249	227 061
Total	2 030 986	1 658 344	3 421 138

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	17 071	16 051	35 677
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	202 038	178 407	334 260
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	74 478	67 647	148 957
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	7 000	-	-
Total	300 587	262 105	518 894

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Achat de matières et fournitures	190 763	154 976	311 947
<u>Total des achats</u>	<u>190 763</u>	<u>154 976</u>	<u>311 947</u>
- Locations	134 691	126 865	244 985
- Entretien et réparations	26 105	31 462	53 945
- Primes d'assurances	78 094	51 042	62 215
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	162	393
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>238 890</u>	<u>209 531</u>	<u>361 538</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	147 057	135 715	283 735
- Publicités, publications, relations publiques	94 091	150 503	214 067
- Déplacements, missions et réceptions	91 681	78 130	159 567
- Frais postaux et de télécommunications	97 398	72 577	182 097
- Services bancaires et assimilés	131 171	116 322	198 159
- Autres	77 191	57 925	128 270
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>638 589</u>	<u>611 172</u>	<u>1 165 894</u>
- Jetons de présence	21 500	18 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	6 250	5 000	12 500
- Rémunération du Comité de risques	6 250	5 000	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>34 000</u>	<u>28 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	45 211	39 320	83 597
- T.C.L	35 238	29 216	61 710
- Droits d'enregistrement et de timbres	79 828	59 926	121 941
- Pénalités	310	89	154
- Autres impôts et taxes	10 541	8 502	10 404
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>171 127</u>	<u>137 053</u>	<u>277 805</u>
<u>Total général</u>	<u>1 273 369</u>	<u>1 140 731</u>	<u>2 187 185</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 000 744	1 698 988	2 983 465
- Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	-	-	250 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(866 281)	(817 458)	(1 536 989)
- Créances radiées	-	139 688	578 196
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(139 688)	(526 328)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	-	(51 867)
<u>Total</u>	<u>1 134 463</u>	<u>881 530</u>	<u>1 696 476</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	-	127 300	254 600
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	8 250	-	4 650
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(15 414)	(15 414)
<u>Total</u>	<u>8 250</u>	<u>111 886</u>	<u>243 836</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Redressement fiscal	-	209 604	209 604
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	-	479
- Autres pertes ordinaires	9	48	764
<u>Total</u>	<u>9</u>	<u>209 652</u>	<u>210 847</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	59 717	33 000	33 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	9 489	32	2 699
<u>Total</u>	<u>69 206</u>	<u>33 032</u>	<u>35 699</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2014 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 20% du bénéfice comptable.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	17 000 942	17 234 332	17 234 332
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(17 721 129)	(17 157 450)	(17 000 942)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	132 704	225 639	225 639
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(184 014)	(229 384)	(132 704)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 108 715)	(2 836 335)	(2 836 335)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	4 568 876	3 044 887	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(1 291 245)	(1 160 197)	(1 160 197)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 609 760	1 323 554	1 291 245
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 5	45 643	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 5	(45 643)	(90 965)	(45 643)
- TVA collectée		16 336 429	13 709 815	28 426 282
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	98 159 801	82 424 075	170 473 543
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	943 960	730 369	1 623 668
- Perte sur créances irrécouvrables	- Note 23	-	(139 688)	(578 196)
- Créances abandonnées	+	-	-	268 889
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(298 451)	(330 949)	(486 750)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	13 194	4 030	8 016
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	4 904 668	5 082 221	9 973 952
		<u>120 066 780</u>	<u>101 879 595</u>	<u>211 439 157</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 725 581	16 363 635	16 363 635
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(33 369 570)	(18 460 820)	(22 725 581)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	127 352 393	84 824 994	181 288 146
- TVA sur Investissements	+	18 392 619	14 780 731	25 467 539
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	13 583	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(12 500)	(17 500)	(13 583)
		<u>135 102 106</u>	<u>97 491 040</u>	<u>200 380 156</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Personnel rémunérations dues en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Personnel rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(887)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 272)	(3 800)	(3 800)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	34 099	33 930	3 272
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(23 937)	(122 949)	(122 949)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	25 658	123 792	23 937
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	13 884	10 175	10 175
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(51 203)	(466 913)	(13 884)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	(4 214)	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	1 154	-	4 214
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	49 164	44 562	44 562
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(101 595)	(50 423)	(49 164)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	81 101	90 000	90 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(150 000)	(81 101)	(81 101)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	76 069	77 682	77 682
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(79 073)	(57 087)	(76 069)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	348 487	229 519	229 519
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(503 835)	(291 358)	(348 487)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	182 021	164 513	164 513
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(163 041)	(141 451)	(182 021)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	25 059	20 387	20 387
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(16 528)	(12 800)	(25 059)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	9 901	6 693	6 693
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(22 758)	(10 893)	(9 901)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	291 109	305 597	305 597
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(238 632)	(141 069)	(291 109)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	145 800	237 438	411 926
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(182 073)	(86 500)	(220 135)
- TVA, payée sur biens et services	+	221 017	355 631	614 235
- Charges de personnel	+ Note 20	2 030 986	1 658 344	3 421 138
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 273 369	1 140 731	2 187 185
- Impôts et taxes	- Note 22	(171 127)	(137 053)	(277 805)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		3 096 699	2 895 597	6 013 550

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	230 923	194 743	323 031
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(487 205)	(344 185)	(344 185)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	545 787	268 228	487 205
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	52 023	10 664	10 664
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(11 877)	(7 007)	(52 023)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 707 050	1 314 762	1 314 762
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(2 470 862)	(2 528 744)	(1 707 050)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	618 548	418 715	418 715
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(820 784)	(541 858)	(618 548)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	308 563	252 852	252 852
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(434 399)	(283 044)	(308 563)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	8 681 574	7 400 526	15 350 723
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(147 858)	(138 882)	(284 322)
		7 771 483	6 016 770	14 843 261

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	-	400 423	400 423
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(342 141)	(252 274)	-
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	(173 300)	-	-
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	210 579	288 908	173 300
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(113 056)	(113 056)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	111 389	112 738	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	65 108	40 110	40 110
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(62 696)	(55 032)	(65 108)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	1 462	949	949
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(3 048)	(1 513)	(1 462)
- TVA payée		29 091	-	3 290 176
- Impôts et taxes	+ Note 22	171 127	137 053	277 805
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	342 141	252 274	686 040
		236 657	810 581	4 802 234

Impôts et taxes payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	3 400	45 466	52 863
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	416 778	359 288	680 262
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	43 808	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(43 808)	(135 384)	(43 808)
		420 177	280 871	700 816

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	7 082	-	1 470
- Moins value sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	-	(479)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	59 717	33 000	33 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>66 799</u>	<u>33 000</u>	<u>33 991</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	748 361	1 021 312	1 021 312
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>748 361</u>	<u>1 021 312</u>	<u>1 021 312</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Dividendes	+ Note 15	1 722 000	1 400 000	1 400 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(1 722 000)	-	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>-</u>	<u>1 400 000</u>	<u>1 400 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		30 juin 2014	30 juin 2013	31 Décembre 2013
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	239 241	27 980	27 980
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(290 575)	(149 950)	(239 241)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	36 941	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(38 669)	(38 014)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	580 314	196 913	196 913
- Placements en fin de période	- Note 6	(884 041)	(234 803)	(580 314)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	750 000	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(750 000)	(250 000)	(750 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(6 335)	(4 653)	(4 653)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	203 558	14 353	6 335
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(487 845)	(200 921)	(200 921)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	382 496	360 866	487 845
- Frais d'augmentation de capital	- Note 9	-	(427 699)	(428 870)
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	- Note 9	61 984	112 000	107 228
- Moins values sur titres SICAV	- Note 18	-	(114)	(39)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	52 585	21 847	71 365
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	9 489	32	2 699
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(9)	(209 652)	(210 368)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(140 866)</u>	<u>(494 875)</u>	<u>(1 264 041)</u>

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 353 909 KDT et un bénéfice net de 1 369 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 Août 2014

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB